



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 16/09/2022

Date d'affichage : 16/09/2022

*DELIBERATION N° 054/2022
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES*

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Caroline PICCOLO – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Cosme DILME
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Christine BACHES donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Patricia PICHARD donne pouvoir à François RALLO
- Richard VENDRELL donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Sylvain VIOT donne pouvoir à Joseph CASCALES
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Eric BOUILLIN

Absent : NEANT

Secrétaire de séance : Olivier RABAT

OBJET : Décision Modificative n° 1 au budget principal de la commune.

M. Cosme Dilmé, Adjoint au maire chargé des finances, rappelle la délibération du 14 avril 2022 par laquelle l'assemblée approuvait à l'unanimité le Budget Primitif 2022.

Il indique que depuis lors, la nécessité de procéder à des virements de crédits est apparue en section d'investissement et il propose d'approuver la décision modificative n° 1 suivante.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
		0 €			0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
2313 OP 40	Construction	120 000 €			
2135	Installations	-50 000 €			
2158	Autres installations	-35 000 €			
2111	Terrains	-35 000 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

La commission Finances qui s'est réunie le 20/09/2022 a émis un avis favorable sur cette décision modificative n° 1.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve** la décision modificative n° 1 suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
		0 €			0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
2313 OP 40	Construction	120 000 €			
2135	Installations	-50 000 €			
2158	Autres installations	-35 000 €			
2111	Terrains	-35 000 €			
TOTAL		0 €	TOTAL		0 €

- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile dans cette affaire.

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20220922-del-054-2022-DE
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception en préfecture : 26/09/2022

les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François RALLO



Publication le : 26 SEP. 2022